



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 31 juillet 2020

REÇU
Par Alf Christian, 14:37, 31/07/2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous aimerions poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Monsieur le Ministre des Finances et à Madame le Ministre de l'Environnement au sujet de l'introduction d'une nouvelle taxe sur déchets plastiques non recyclés.

Il ressort notamment des conclusions de la réunion extraordinaire du Conseil européen des 17, 18, 19, 20 et 21 juillet 2020 que :

« Au cours des prochaines années, l'Union s'efforcera de réformer le système des ressources propres et d'introduire de nouvelles ressources propres. Dans un premier temps, **une nouvelle ressource propre fondée sur les déchets plastiques non recyclés sera établie et appliquée à partir du 1er janvier 2021.** »

A ce sujet, on pouvait p.ex. lire sur bfmtv.com que cette taxe « risque [...] de peser sur les entreprises incitées à être plus vertueuses en encourageant le recyclage et en limitant l'utilisation du plastique. » L'article en question note toutefois in fine que « **rien n'exclut qu'elles [c'est-à-dire les entreprises] décident de la répercuter à leur tour sur les consommateurs.** »

C'est ainsi que nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les Ministres :

- Comment le Luxembourg envisage-t-il de percevoir cette ressource propre au profit de l'Union européenne ?
- Le gouvernement peut-il nous confirmer qu'une nouvelle taxe à mettre en place ne vienne en fin de compte pas grever le budget des consommateurs ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Mosar
Député

Gilles Roth
Député



Luxembourg, le

28 AOÛT 2020

Monsieur
Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

REÇU
Par Aïff Christian , 08:30, 31/08/2020

Objet: Réponse commune de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, de Monsieur le Ministre des Finances et de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°2611 de Messieurs les Députés Laurent MOSAR et Gilles ROTH au sujet d'une introduction d'une nouvelle taxe sur déchets plastiques non recyclés.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire n°2611 du 31 juillet 2020 de Messieurs les Députés Laurent MOSAR et Gilles ROTH.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre

Ministre d'État

Réponse commune de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, de Monsieur le Ministre des Finances et de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°2611 de Messieurs les Députés Laurent MOSAR et Gilles ROTH

Le gouvernement salue l'accord trouvé à l'issue de la réunion du Conseil européen des 17 au 21 juillet 2020 quant au Cadre financier pluriannuel pour la période 2021- 2027 pour un montant total de 1074 milliards d'euros ainsi qu'à la mise en place du Plan de relance « Next Generation EU » à hauteur de 750 milliards d'euros.

Dans ce même contexte, les chefs d'État ou de gouvernement ont marqué leur accord à l'introduction d'une nouvelle ressource propre fondée sur les déchets d'emballages en plastique non recyclés, et ce à partir de 2021.

Il y a lieu de préciser à ce titre que l'introduction d'une telle contribution nationale au budget de l'UE n'est pas à confondre avec une obligation d'introduire une taxe sur le plan national, les États membres étant libres de prendre les mesures les plus adaptés pour atteindre les objectifs environnementaux souhaités et de financer cette contribution par la voie la plus appropriée.

Partant, le gouvernement n'entend pas introduire une « taxe plastique » sur le plan national pour l'exercice 2021, tout en poursuivant l'étude de nouvelles pistes en matière de fiscalité environnementale dans le cadre de la réforme fiscale à venir.

La contribution du Luxembourg au titre de la nouvelle ressource propre fondée sur les déchets d'emballages en plastique non recyclés sera par conséquent financée à travers un crédit budgétaire qui sera inscrit au projet de Budget de l'État pour l'exercice 2021.